



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE

Paris, le 24 mars 2005

Groupement enseignement général

CF
Loïc de Monsabert
Groupe A4

Fiche de géopolitique

OBJET : sujet n°4
La souveraineté étatique a-t-elle un avenir selon vous ?

P. JOINTE(S) :

A de nombreux égards, les Etats semblent aujourd'hui dépassés et en crise. La légitimité de l'exercice de la puissance extérieure leur est contestée par une nouvelle forme de puissance, de nature apparemment transnationale. L'émergence d'un système criminel international vient menacer les nations même dont ils sont issus. Enfin la souveraineté dont ils sont dépositaires, semble devoir leur échapper progressivement. A tel point que l'on peut aujourd'hui se poser la question de la pérennité de la souveraineté étatique.

Après avoir examiné les forces qui tendent à déposséder l'Etat des attributs classiques de la souveraineté, nous montrerons que l'Etat souverain reste le mieux à même d'incarner la volonté d'une communauté humaine de se forger un destin, et que pour longtemps il constituera l'unité juridique de base de l'espace mondial.

1. L'Etat souverain contesté

La souveraineté de l'Etat est aujourd'hui mise en question sous l'effet de forces infra-étatiques et supra-étatiques qui se manifestent respectivement dans les phénomènes de mondialisation et de régionalisation d'une part, de régionalisme d'autre part.

La généralisation des échanges à l'échelle planétaire a conduit les Etats à réduire leur emprise sur beaucoup des prérogatives traditionnelles de la souveraineté.

Les Etats de l'Union européenne ont pour leur part délibérément transféré certaines de leurs attributs de souveraineté à l'administration européenne.

De nombreux Etats font face à des revendications d'autonomie accrue de la part de leurs régions ou provinces.

2. L'Etat souverain, incarnation du destin collectif

L'Etat-nation est le produit de l'espace et du temps. Au cours des siècles, une population dont l'identité est façonnée par le territoire qu'elle habite, fait progressivement émerger la conscience d'un destin commun. Afin de la conduire vers celui-ci, elle remet à une entité politique une partie de ses pouvoirs, en particulier celui d'exercer la force. L'Etat moderne fonde donc sa légitimité sur un acte de libre renoncement des membres de la communauté à une partie de leur liberté individuelle. Il conserve celle-ci tant qu'il reste proche de la conscience identitaire collective.

La multiplication des crises intra-étatiques et dans le même temps l'apparition permanente de nouveaux Etats, fait apparaître la société humaine comme un ensemble dynamique dans lequel les sous-ensembles évoluent sans cesse sous l'influence de différents facteurs, en passant par des phases d'équilibre plus ou moins stables. La meilleure stabilité est atteinte lorsque l'identité est le paramètre dominant. Dans ce cas, c'est généralement à l'Etat que l'on confie les prérogatives de la souveraineté. En effet, c'est une entité qui admet une extraordinaire diversité de formes et qui s'adapte donc aux génies propres de chaque peuple : Etats géants ou micro-Etats, démocratie ou monarchie, Etat centralisé ou fédéral.

L'histoire d'une nation connaît des moments de crise extrême où se pose la question de la vie ou de la mort, de la société et de sa culture, comme des individus qui la composent. Le pouvoir régalien de la défense nationale, autorise celui qui le détient à engager la vie de ceux-ci pour l'intérêt commun. Comme on peut le constater dans les opérations de coalition, les Etats restent pleinement comptables de la vie de leurs soldats et n'envisagent pas de se dessaisir de cette responsabilité.

3. L'Etat souverain, personne morale des relations internationales

L'Etat souverain reste l'acteur dominant sinon exclusif des relations internationales. Lui seul possède la capacité d'agir sur l'ensemble des champs de l'activité humaine, même si, dans certains secteurs des acteurs non-étatiques contestent parfois sa puissance souveraine.

Les organisations internationales ou régionales sont fondées par les Etats et restent généralement sous leur contrôle. A l'exception notable de l'Union Européenne, elles ne développent pas de politiques autres qu'inter-étatiques. Pour les raisons évoquées plus haut on peut se demander quelle légitimité pourrait conserver durablement une organisation dépositaire de la souveraineté de populations qui n'auraient pas avec elle de lien organique direct, fondé sur l'identité.

Certes de nouveaux acteurs transnationaux, ont gagné en puissance dans les dernières années. Face à leurs logiques propres répondants à des intérêts particuliers, la communauté des Etats réagit pour maintenir un système de régulation fondé sur le consensus. A la différence de ces acteurs, ils agissent avec une vision englobante et non sectorielle. Dans cette situation nouvelle, leur souveraineté se voit même parfois étendue. C'est ainsi, par exemple, que le droit de la mer évolue vers une augmentation des pouvoirs des Etats dans les espaces maritimes pour faire face à l'intensification des activités légales et illégales.

* *
*

Affaibli depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, par la logique des blocs qui prévalait pendant la guerre froide, l'Etat s'est trouvé dans les années 90 pris au dépourvu par la nouvelle donne géopolitique. Il lui faut aujourd'hui se moderniser et se recentrer sur ses missions régaliennes. D'une part le principe de subsidiarité, lui commande de décentraliser une partie de ses fonctions au niveau régional. D'autre part, il doit apprendre à exercer sa souveraineté d'une manière renouvelée, en déléguant partiellement et

ponctuellement une partie de celle-ci, à des organisations internationales seules à même d'agir dans un monde définitivement globalisé.

Rien ne saurait le remplacer, comme garant du lien identitaire qui rassemble une population, un territoire et un "vouloir-vivre ensemble". Bien loin de le mettre hors jeu, la mondialisation rend l'Etat plus nécessaire que jamais.